

**MINISTRE DE LA SOLIDARITE
ET DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE**

**REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail**



UNITE DE GESTION DU PROJET FILETS SOCIAUX PRODUCTIFS



TERMES DE REFERENCE

**RECRUTEMENT DE 200 NOUVEAUX CONSULTANTS AGENTS
COMMUNAUTAIRES POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE LA
COHORTE 4 DES 100 000 MENAGES BENEFICIAIRES DU PROGRAMME DES
TRANSFERTS MONETAIRES PRODUCTIFS**

Août 2022

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le but d'assurer la synergie d'actions et de créer un écosystème efficient, le Gouvernement de Côte d'Ivoire s'est doté d'un Programme Multisectoriel d'Appui au Système National des Filets Sociaux (PAFS).

C'est dans cette optique que le nouveau financement de la Banque Mondiale s'inscrit pour appuyer le Gouvernement à travers la mise en place d'un programme des Filets Sociaux, la création et l'utilisation de systèmes nationaux, sur le renforcement des dispositifs institutionnels et de gouvernance tout en exigeant l'obtention de résultats.

Ce programme vise à améliorer la résilience socioéconomique des communautés des régions de la Côte d'Ivoire présentant un taux élevé de pauvreté et où les ménages sont exposés à divers risques sociaux en vue de garantir une plus grande inclusion sociale des populations pauvres et vulnérables sur la période 2022-2025.

Les acquis du Programme des Filets Sociaux Productifs constituent à ce jour, un atout pour la mise en place d'un dispositif systémique en matière de consolidation des capacités de résilience des groupes de populations les plus fragiles.

L'accompagnement des ménages bénéficiaires du projet en milieu rural comme urbain sur le paquet des mesures favorisant le développement du capital humain et productif pour le projet en cours des 125 000 ménages bénéficiaires a enregistré le recrutement de 405 Consultants Agents Communautaires (CAC) et formés sur les paramètres techniques du projet et les méthodologies relatives aux mesures d'inclusion sociale et économique.

Pour la planification de l'extension des activités à la cohorte 4 des 100 000 ménages bénéficiaires actifs, le recrutement de nouveaux CAC est envisagé pour renforcer ce dispositif d'intervention auprès des ménages.

C'est dans ce cadre que les présents termes de référence se proposent de définir les conditions de recrutement de ces Consultants Agents Communautaires (CAC) pour intervenir dans les communes et villages de la cohorte des 100 000 ménages bénéficiaires.

II. OBJECTIF

L'objectif principal visé est le recrutement de Consultants Agents Communautaires (CAC) pour renforcer les connaissances des ménages bénéficiaires des zones urbaines et rurales de la cohorte des 100 000 ménages bénéficiaires, sur les activités favorisant le développement du capital humain et l'amélioration des revenus de consommation et de subsistance.

III. MISSIONS DES CONSULTANTS AGENTS COMMUNAUTAIRES

Dans le cadre de leurs missions, les consultants agents communautaires (CAC) recrutés seront tenus d'assurer la réalisation des activités suivantes :

Au titre des paramètres techniques du projet

- Organiser les séances d'information et de formation des ménages sur les objectifs du projet, y compris le mécanisme de gestion de plaintes, l'utilisation du téléphone, du service mobile money et la gestion financière.

Au titre des mesures d'inclusion économique

- Organiser des séances de formation des bénéficiaires sur les normes sociales et compétences de vie ; à l'entrepreneuriat (AGR) ; à la gestion du budget familial ; à la mise en place des Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) y compris l'organisation des bénéficiaires en groupements pour faciliter l'accès aux crédits, aux intrants et l'écoulement de la production en collaboration avec des spécialistes en la matière recrutés à cet effet et l'accompagnement des bénéficiaires à la bonne utilisation des subventions.

Au titre du suivi évaluation de la performance du projet

- participer aux opérations de collecte de données auprès des ménages bénéficiaires dans le cadre du suivi du paiement, du système d'information du projet et toute autre enquête.

IV. CADRE D'INTERVENTION DES CONSULTANTS AGENTS COMMUNAUTAIRES

L'Unité de Gestion du Projet (i) assure le recrutement et le renforcement des capacités des consultants avant leur déploiement dans les Directions Régionales représentant le projet en région pour être affectés aux les villages et quartiers des 100 000 ménages bénéficiaires.

En ce qui concerne la supervision et la responsabilité de la performance des consultants agents communautaires, le schéma de relation de fonctionnement de ces consultants agents communautaires (CAC) sera le même que celui des travailleurs sociaux en région.

A cet effet, les CAC prendront tous attache à la DRPS donc placés sous la supervision du Directeur régional, point focal de l'UGP en région. Sous son autorité, le Responsable du centre social ou l'agent de la DRPS désigné par ses soins sera chargé de suivre les activités des consultants agents communautaires déployés au regard du rayon de couverture de celui-ci. L'UGP assurera un rôle de supervision générale de la bonne exécution du contrat consenti avec les consultants dans l'intérêt premier du Programme.

V. OBLIGATION DES CONSULTANTS AGENTS COMMUNAUTAIRES

Les Consultants Agents Communautaires (CAC) seront tenus d'exécuter et rendre compte de manière efficace de toutes les activités de terrain qui leurs seront confiées par l'UGP, y compris les Directeurs régionaux. Ils ont l'obligation de participer aux séances de regroupement avec le responsable du centre social ou le représentant de la DRPS pour faire le point des activités, relever les difficultés et contraintes rencontrées et tirer les leçons apprises. Toutefois, les CAC peuvent être saisis directement par l'UGP pour autant que de besoin. Un rapport global d'exécution des activités sera produit mensuellement par le CAC et transmis à l'UGP.

VI. DURÉE DU CONTRAT

La durée du contrat du consultant individuel est d'1 an renouvelable au regard des besoins du programme et des prestations des Consultants Agents Communautaires (CAC) jugées satisfaisantes par les Directeurs Régionaux.

VII. PROFIL DU CONSULTANT INDIVIDUEL

Le candidat ou candidate devra avoir le profil suivant :

- Un diplôme de l'Institut National de Formation Sociale (INFS) ;
- Un diplôme de niveau BAC+2, de préférence dans les disciplines suivantes : Sciences Sociales et Humaines, Sciences Economiques, sciences juridiques et Politiques, Ressources Humaines et Communication, Production Animale, Halieutique et Végétale, Nouvelles Technologies de l'Information et Communication, Gestion Commerciale, Marketing, Finances et comptabilités ;
- Connaissances en matière d'animation et de développement communautaire en milieu rural et urbain ;
- Bonne capacité de communication, y compris en langue (s) locale (s) ;
- Comprendre une langue locale des zones d'intervention du projet serait un atout ;
- Avoir une bonne connaissance des localités des régions d'intervention du projet serait un atout ;
- Disposer d'un permis de conduire (engin à 2 roues) serait un atout.

VIII. PROCEDURE

Le processus de sélection, ci-dessous se fera conformément aux directives de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'IDA de janvier 2011 révisée en juillet 2014.

Le recrutement sera effectué par Appel à candidature et comportera deux (2) phases :

- une phase de présélection des candidats (es) par l'établissement d'une liste des candidats (es) les plus qualifiés (es) pour la mission au regard de l'analyse des dossiers reçus ;
- une phase de sélection par une interview des candidats (es) présélectionnés (es).